



www.explore-aventure.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EXPLORE AVENTURE, SAS au capital de 20 000 €
Siège social : 1070 Route de champ devant- 74700 Sallanches
Immatriculée au RCS d'ANNECY, sous le numéro 951 145 713
Numéro de TVA intracommunautaire FR 82951145713
Immatriculé au registre des opérateur de voyage Atout France : numéro IMO74230005
Code APE: 7912Z
Nom commercial : EXPLORE AVENTURE
Garantie financière : APST 15 Avenue Carnot- 75017 PARIS
Assurance responsabilité professionnelle : HISCOX France- 38 Avenue de l'Opéra- 75002 Paris

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les offres de prestations touristiques proposées par Explore Aventure. Ces offres sont considérées, au sens de la réglementation française, comme des « forfaits » pour lesquels vous bénéficiez notamment des droits énoncés ci-après.

Pour les voyages pour des groupes de voyageurs préconstitués et/ou des voyages organisés par des entreprises ainsi que les voyages d'expédition, des conditions contractuelles particulières s'appliquent en lieu et place des présentes conditions générales de vente. Ces conditions particulières seront communiquées avec l'offre relative à chacun de ces types de voyages.

2. Nos offres de voyages

Depuis notre site internet www.exploreaventure.com, nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités de chaque circuit. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, des informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations relatives au niveau d'implication physique requis pour entreprendre le voyage envisagé. Il incombe à chaque participant de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher d'Explore Aventure ainsi que de tout spécialiste (Ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le voyage envisagé.

Notre offre de voyages comprend des circuits accompagnés ou non à réaliser en groupe ou en famille et des voyages sur mesure à concevoir, selon vos envies du moment, avec l'aide de notre équipe.

2.1. CIRCUITS LIBERTÉ

Les circuits Liberté vous permettent de randonner en autonomie sans guide, où vous voulez, avec qui vous voulez, quand vous voulez sans vous soucier de l'organisation ni de la logistique. Nous vous proposons un itinéraire (circuit) pour lequel nous réservons vos hébergements ainsi que, le cas échéant, les transferts de bagages et vous recevez toute la documentation nécessaire à votre voyage : carnet de route, extraits de carte, traces GPS si disponibles, carte(s) locale(s) nécessaire à la réalisation de votre voyage. Compte tenu de la spécificité de ces voyages, un minimum de deux personnes adultes est fortement recommandé. Explore aventure se réserve le droit de refuser une inscription individuelle si l'itinéraire du séjour ne nous semble pas approprié à une seule personne.

Vous avez la possibilité de nous contacter afin d'organiser le séjour selon vos disponibilités (sous réserve de disponibilités dans les hébergements). Dans le cas où nous serions dans l'incapacité de vous trouver des places à vos dates dans les hébergements, nous nous engageons à vous rembourser l'intégralité de votre paiement. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne sommes pas tenus de vous rembourser les frais annexes liés à l'annulation ou la non-possibilité de réalisation du séjour (billet d'avion, train, réservation d'hébergement...). Nous vous conseillons donc d'attendre la confirmation écrite (email) de notre part avant d'engager d'autres frais.

2.2. SÉJOURS AVEC GUIDE

Les circuits guidés, vous permettent de voyager en petit groupe avec un accompagnateur. Les groupes comprennent généralement un maximum de 15 personnes, sauf pour certains séjours, limités à 8 participants.

Certains circuits (micro-aventure) sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leur âge et aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales. Les séjours sont encadrés par un moniteur ou DE diplômé d'Etat.

Le guide, qui intervient en tant que travailleur indépendant, a tous pouvoirs pour décider de la faisabilité de l'itinéraire, de la capacité des participants à le réaliser et à modifier en conséquence le programme, ou l'itinéraire.

Il appartient aux participants de s'assurer d'être capable physiquement et techniquement de participer aux journées avec un professionnel. Le programme pourra être modifié et/ou adapté par le professionnel selon les conditions et/ou le niveau du/des participant(s).

2.3. CIRCUITS SUR MESURE

Vous avez la possibilité d'élaborer un circuit personnalisé, selon vos envies, en Liberté ou accompagné d'un guide accompagnateur en montagne sur la base d'un circuit existant ou non, avec l'aide de notre équipe. Il vous suffit de faire une demande de devis par mail.

3. Prix et modalités de règlement

3.1. INSCRIPTION

Votre inscription est définitive à compter de la réception du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé et du paiement du prix du voyage selon les modalités de l'article 3.2., en fonction de la date du départ.

Nous vous informons que la personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur toutes les informations fournies par Explore Aventure concernant le voyage. Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

3.2. PRIX DU VOYAGE

Tous les prix sont indiqués en euros, taxes comprises. Ce que le prix comprend et ne comprend vous sera décrit précisément dans votre bulletin d'inscription envoyé par mail. Le prix du voyage est indiqué, pour chaque départ depuis le lieux de rendez-vous. Les vols internationaux ne sont pas compris dans le prix du séjour, sauf si mentionnés dans le prix comprend.

3.2.1. Disposition particulières applicables aux voyages sur-mesure

Pour toute demande de privatisation ou bien de voyage sur-mesure, un devis sera établi selon les souhaits du client (dates spécifiques, contenus adaptés) et adressé directement par courriel à l'adresse email communiqué lors de la prise de contact par le client avec Explore Aventure. Le prix sera indiqué avec une date de validité dépendant des accords de Explore Aventure avec ses prestataires. Dès lors, Explore Aventure ne garantit pas que le devis reste soumis à la disponibilité des prestations choisies lors de sa validation. En cas d'indisponibilité, l'équipe d'Explore Aventure fera une proposition à des conditions similaires ou supérieures.

3.3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour toute inscription réalisée à plus de 35 jours de la date du départ, il sera procédé à un encaissement par Explore Aventure d'un acompte de 35% du montant total du voyage. Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part et être encaissé par Explore Aventure au plus tard 35 jours avant la date du départ.

Tout retard dans le paiement d'un acompte et / ou du solde sera considéré comme une annulation de votre fait, pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 5 ci-après.

Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du montant total du voyage.

Vous pourrez procéder au paiement de votre voyage par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard exclusivement), chèque bancaire. Si le voyage souscrit est complet et/ou indisponible, Explore Aventure procèdera au remboursement de l'intégralité des sommes versées, dans les meilleurs délais et sans retenue d'aucune somme.

3.4 FACTURE

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Explore Aventure, il sera adressé à la personne signataire du bulletin d'inscription une confirmation d'inscription au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement.

4. Inscription et réservation

4.1. PRESTATIONS DE TRANSPORT

Explore Aventure, ne vend pas de prestations de transport de votre domicile au lieux de départ du séjour, sauf pour les voyages d'affaire et séjours sur mesure.

4.2. AUTRES PRESTATIONS

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retraits) de prestations de voyage intervenant avant la date de départ, seront à la charge des voyageurs et à régler par tous moyens auprès d'Explore Aventure. Faute de règlement, Explore Aventure ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

À compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès d'Explore Aventure ou des prestataires désignés.

4.3. DATES DU VOYAGE

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

4.4. CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article R 211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire (acheteur) qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que le contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Explore Aventure de votre décision par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par notre équipe.

4.5. DROIT DE RÉTRACTATION

4.5.1. Voyages

En application des dispositions des articles L221-2, 5° et L221-28, 12° du Code de la consommation, les prestations touristiques proposées sur le site ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-18 et suivants du même Code en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le site sont

exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues par les présentes Conditions Générales de Vente et le client ne pourra pas invoquer le droit à rétractation.

Conformément à l'art. L. 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage. Le solde du prix du voyage doit impérativement être réglé au plus tard 35 jours avant le départ.

4.5.2. Prestation d'encadrement seul

Conformément aux article L.221-18 et suivant du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la commande pour exercer son droit de rétractation auprès d'Explore Aventure, sans avoir à motiver sa décision. Au-delà de ce délai de quatorze (14) jours, la vente est ferme et définitive.

L'exercice du droit de rétractation peut s'effectuer en envoyant le modèle de formulaire de rétractation figurant en Annexe 1 des Conditions Générales de Vente, par courrier, à l'adresse suivante : SAS Explore Aventure , 1070 route de Champ Devant, 74700 Sallanches.

Le droit de rétractation s'exerce sans pénalité.

Conformément à l'art. L. 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel.

4.6. NIVEAU PHYSIQUE / NIVEAU TECHNIQUE

Nos circuits requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et ne sont donc pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations sur l'accessibilité de nos voyages et pour toute demande d'assistance au titre de vos trajets.

Chaque voyageur doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Explore Aventure se réserve la possibilité de ne pas maintenir l'inscription de tout voyageur ne satisfaisant pas aux pré-requis d'aptitude attendus, tels que précisés notamment dans la fiche technique. Explore Aventure ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée après l'inscription, ou au cours du voyage et pourrait refuser à tout voyageur concerné de poursuivre le voyage si cela s'avérait dangereux tant pour lui-même que pour les autres voyageurs du groupe, sans que le voyageur puisse contester la décision prise par Explore Aventure (ou par l'un de ses représentant : guide de haute montagne, AEM, DE vélo...) et solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre. Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leur âge et aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales.

4.7. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées par Explore Aventure. Il incombe à chaque voyageur de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination) et de respecter ces formalités au cours du voyage. Ces informations sont exposées dans la fiche technique préalablement à l'inscription. Elles peuvent évoluer en fonction des changements de la situation administrative du pays. Elles concernent les ressortissants français. Pour les autres nationalités, Explore Aventure se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du voyageur. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si le voyageur se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non-respect de ces formalités.

4.8. MINEURS

Un participant mineur doit obligatoirement être signalé lors de votre inscription à l'un de nos conseillers. En tant que société française, Explore Aventure considère la majorité au titre du droit français et est donc fixé à 18 ans. En cas de difficulté, les participants sont amenés à se rapprocher d' Explore Aventure.

Les inscriptions de mineurs doivent être validées par écrit (email et/ou lettre manuscrite signée) par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou le tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...". Pour le voyage, le mineur doit être en possession de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire. Les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le parent ou responsable légal (livret de famille, acte de naissance, décision de justice...).

Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité d'Explore Aventure ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance. Si le mineur voyage sans ses parents, les coordonnées d'un contact en France devront être communiquées avant le départ.

Un mineur ne peut, sauf accord exceptionnel de Explore Aventure avec l'accord des parents, s'inscrire seul sur un séjour.

4.9. SÉCURITÉ

Il relève de la responsabilité de chaque voyageur de prendre connaissance des consignes de sécurité diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur le site www.diplomatie.gouv.fr et les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date du départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

4.10. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES INHÉRENTS À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS OUTDOOR

Pour chacun des séjours et activités proposés, Explore Aventure informe les participants à l'ensemble des risques existants à la pratique des activités outdoor. Nous demandons à chaque participant d'en prendre connaissance et nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions. L'inscription à l'un de nos séjours implique avoir pris connaissance de ces informations et leur acceptation.

5. CONDITIONS D'ANNULATION

5.1 ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

5.1.1. Annulation avant la date de départ du voyage par un participant

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Explore Aventure et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du prix du voyage ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation de votre voyage il sera fait application des dispositions énoncées au présent article et du barème suivant :

- À plus de 60 jours du départ : 5% (plafonné à 200€) à titre de frais de dossier, hors prime d'assurance.
- De 60 à 45 jours du départ : 15% du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- De 44 à 30 jours : 30 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- De 29 à 15 jours : 75 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- À moins de 15 jours du départ : 100 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

Pour toute annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Explore Aventure et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

5.1.2. Annulation partielle : annulation par certains participants et maintien pour les autres

Si un ou plusieurs voyageur(s) inscrit(s) sur un même bulletin d'inscription annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera fait application pour celui ou ceux qui annule(nt) des frais ci-dessous :

- Pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème de frais d'annulation de l'article 5.1 sera/ont calculé(s) pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur le prix des prestations personnelles (billets d'avion...) non consommées du voyage à la date de l'annulation ; et
- Pour les prestations partagées maintenues pour les participants au voyage : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs voyageurs sont inscrits sur un même BI et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par Explore Aventure, quel que soit l'auteur du versement.

5.1.3. Modifications / interruption des prestations à la demande du/des voyageur(s)

5.1.3.1 Prestations de transport

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s), auprès d'Explore Aventure, avant le départ.

5.1.3.2. Autres prestations

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, toute demande de modification (ajouts ou retraits (prolongation, retour différé, changement d'hébergement, ...)) de prestations de voyage, ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable d'Explore Aventure et le paiement à Explore Aventure des frais induits, par tous moyens auprès d'Explore Aventure pour permettre un encaissement. Faute d'encaissement, Explore Aventure ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

5.1.3.3 Cas particuliers

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

5.1.3.4 Cession de contrat

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions (y compris les aptitudes physiques) que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Explore Aventure de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard quinze (15) jours avant le début du voyage. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage. Explore Aventure appliquera des frais forfaitaires de modification d'un montant de 50€.

5.2. ANNULATION DU FAIT D'EXPLORE AVENTURE

5.2.1. Nombre de participants insuffisant

Compte tenu des spécificités des voyages proposés par Explore Aventure, un nombre minimum de participants par voyage peut être imposé. Ce nombre est alors précisé dans la fiche technique du voyage. Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durent pas plus de 2 jours. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de transport, hôtel, matériel nécessaire au voyage, frais administratifs).

5.2.3. Annulation ou modification de prestations en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables

Explore Aventure peut être amené à modifier le programme d'un voyage et/ou annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. Dans un pareil cas, Explore Aventure se réserve notamment le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité, autre que le remboursement des prestations non réalisées et/ou annulées.

6. Responsabilité

6.1. RESPONSABILITÉ D'EXPLORE AVENTURE

6.1.1. Responsabilité civile professionnelle

Conformément à la réglementation de la profession, Explore Aventure est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société Hiscox SA 38 Avenue de l'Opéra, 75002 Paris Police n°03492468.

Explore Aventure ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s).
- Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes etc..) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par Explore Aventure.
- Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par Explore Aventure dans cette hypothèse.
- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Explore Aventure, émeutes étrangères à Explore Aventure, incidents techniques ou administratifs extérieurs à Explore Aventure, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs.
- Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, Explore Aventure se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs, sans recours possible de ces derniers.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de Explore Aventure en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de Explore Aventure sera égale à trois fois le prix total du voyage.

Nous vous rappelons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par Explore Aventure concernant le voyage de sorte que Explore Aventure ne puisse être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la transmission de ces informations.

6.2. RESPONSABILITÉ DE LA PART DES CLIENTS

6.2.1. Risques encourus

Nous vous rappelons que Explore Aventure organise des voyages sportifs, en terrain naturel dits « d'aventure », qui peuvent donc être plus ou moins éloignés des infrastructures d'assistance et dans des régions difficiles d'accès. Chaque voyageur doit se conformer aux conseils donnés dans les fiches techniques et par le guide-accompagnateur, ou dans le carnet de route. Chaque voyageur doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication, éloignement des centres médicaux, situation politique ou sanitaire, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause.

De même, Explore Aventure ne saurait être responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs voyageur(s), Explore Aventure se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs voyageur(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au voyageur.

6.2.2. Risques particuliers liés aux voyages Liberté

Le circuit s'effectue, sans accompagnement physique d'un guide ou accompagnateur mandaté par Explore Aventure, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur.

Chaque voyageur devra notamment :

- être capable de se repérer sur une carte avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ;
- se repérer à l'aide des balises éventuelles, des indications du dossier de voyage, et des cartes mises à sa disposition ;
- choisir un horaire de départ adapté à la durée des étapes et au rythme de marche de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ;
- se renseigner quotidiennement sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ;
- se présenter aux dates prévues dans les lieux d'hébergement indiqués au programme ;
- emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme (l'équipement décrit par Explore Aventure constitue un minimum conseillé) ;
- être en possession des polices d'assurance et d'assistance souscrites, ainsi que des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...) ;
- connaître les premiers gestes de secours d'urgence ;
- utiliser à bon escient le bouton SOS du tracker GPS susceptible d'être mis à disposition du participant. Toute utilisation inadéquate du bouton SOS déclenchant des secours pourra être soumise à des pénalités ou réparation financières.

En cas d'obstacle au déroulement du programme prévu, nous vous invitons à prendre contact avec le correspondant de Explore Aventure, dont les coordonnées figurent dans le dossier de voyage. Il est conseillé aux voyageurs de posséder un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné. Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/ leurs frais.

Ainsi, le circuit s'effectuant sans accompagnateur, la responsabilité de Explore Aventure ne saurait être engagée, notamment :

- en cas d'inobservation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ;
- en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/des voyageur(s) ;
- en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Explore Aventure.

6.2.3. Assurances

Conformément à l'article R.211-4-8° du code de tourisme, Explore Aventure peut vous proposer une assurance annulation et/ou rapatriement. Explore Aventure conseille à tous les participants de ses séjours de contracter une assurance couvrant les risques d'annulation, d'interruption de séjour et de rapatriement soit par eux-mêmes soit via une assurance que Explore Aventure peut vous proposer sur demande.

Si un participant décide de ne pas contacter une assurance, Explore Aventure ne pourra être mise en cause pour non-information des risques encourus et notamment des frais financiers résultant d'une annulation ou interruption non assurée.

7. Conditions de transport

7.1. IDENTITÉ DU TRANSPORTEUR

L'identité du ou des transporteurs susceptible(s) d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (page web) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification intervenant après votre inscription, Explore Aventure s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aérien(s). Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

7.2. CHANGEMENT D'HORAIRE DES TRANSPORTS

Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport.

7.3. CHANGEMENT D'ITINÉRAIRE, DE GARE, PORT ET/OU D'AÉROPORT

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à Explore Aventure ou de grèves extérieures à Explore Aventure. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

7.4. NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE TRANSPORT

En cas de non réalisation de la prestation de transport réservée du fait du voyageur, pour tout motif extérieur à Explore Aventure, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport.

7.5. RETARD / ANNULATION DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation visés à l'article 6.1 ci-dessus.

7.6. BAGAGES

Chaque voyageur est tenu de conserver à tout moment avec lui et sous sa responsabilité les objets fragiles et précieux (lunettes, appareils électroniques, documents, etc.). Chaque voyageur doit veiller à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts.

7.6.1. Transport aérien

La compagnie aérienne est seule responsable des dommages, vol, perte ou retard des bagages qui lui sont confiés. C'est auprès de ce transporteur que vous devez déclarer le sinistre le plus rapidement possible. Les conventions internationales de Montréal et Varsovie définissent les indemnités dues par le transporteur aérien en cas de perte ou d'endommagement des bagages.

7.6.2. Transport terrestre

Au cours du voyage, les bagages peuvent également être transportés par des moyens rudimentaires (dos de mule, de yack ou de dromadaire, toits de 4X4, Kayak...) et doivent être adaptés à ces conditions.

Si le voyage souscrit comprend du transport routier privé (minibus, voiture), les bagages du voyageur confiés à Explore Aventure ne doivent contenir aucune marchandise qui ne serait pas conforme à la réglementation douanière en vigueur en France. A cet égard, le voyageur reconnaît avoir pris connaissance de la liste des marchandises interdites ou soumises à des formalités particulières disponible sur le site : <https://www.douane.gouv.fr/dossier/voyagez-en-toute-tranquillite> ainsi que des franchises applicables à certaines marchandises (tabac, alcool ...). Explore Aventure ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de tout manquement du voyageur à la réglementation douanière.

En cas de perte ou de détérioration de bagages imputable à Explore Aventure, le montant de l'indemnisation ne pourra être supérieur à 1.200 euros par bagage et le voyageur sera remboursé sur présentation des justificatifs appropriés (factures). Le cas échéant, un taux de vétusté pourra être appliqué par Explore Aventure et/ou l'assureur.

Explore Aventure pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité si la perte ou la détérioration du bagage est imputable au fait d'un tiers étranger au transport et/ou à une faute du voyageur.

7.7. ACHÈMINEMENT AVANT LE DÉPART ET AU RETOUR DU VOYAGE

Pour chaque voyageur qui organise seul ses prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, Explore Aventure recommande d'acheter des prestations (titres de transport et autres...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/ports/gares raisonnables.

En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers ou du fait du voyageur, qui modifierait les prestations du voyage souscrites chez Explore Aventure et/ou impliquerait la modification des prestations réservées par le(s)voyageur(s) (non incluses dans votre voyage), Explore Aventure ne saurait être tenue de rembourser les frais induits.

8. Informations personnelles

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par Explore Aventure, situé à 1070 route de Champ Devant, 74700 Sallanches, en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Explore Aventure lors de votre demande en vue de la souscription d'un voyage ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives.

Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant vos demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à Explore Aventure et ses partenaires (nouveau, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées).

Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux partenaires de Explore Aventure, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne. Nos sociétés affiliées et/ou partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. Explore Aventure s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non-partenaires.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : Explore Aventure, 1070 route de Champ Devant, 74700 Sallanches ou par courriel à l'adresse damien@explore-aventure.com.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles. Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessibles sur le Site, rubrique « Confidentialité et Cookies ».

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

9. Réclamation

9.1. EN COURS DE VOYAGE

Nous vous invitons à contacter Explore Aventure si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre voyage, en composant notre numéro d'urgence dont les coordonnées vous seront communiquées sur les documents remis par Explore Aventure. En cas de réclamation, il sera, le cas échéant, tenu compte de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations au cours de votre voyage dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières.

9.2. APRÈS VOTRE VOYAGE

Chaque voyageur a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son voyage par écrit à Explore Aventure, 1070 route de Champ Devant, 74700 Sallanches, dans les meilleurs délais suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, le voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Toutes les modalités de saisine sont également disponibles sur le site internet: www.mtv.travel .

10. Modification des conditions de vente

Explore Aventure se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions de vente à tout moment sans préavis. La version en vigueur est affichée sur le site. La version des conditions de vente applicable à la réservation du voyage est celle en vigueur au jour de la réservation.

11. Données personnelles

Les renseignements que vous nous communiquez ne sont jamais diffusés à des tiers. Dans une logique de respect de la vie privée de ses utilisateurs, la société Explore Aventure s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations personnelles soient effectués conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite Loi « Informatique et Libertés ».

Vous disposez d'un droit de suppression des informations collectées par Explore Aventure. Pour exercer ce droit, il vous reviendra d'envoyer un message à l'adresse suivante : damien@explore-aventure.com.

12. Langue du contrat et droit applicable

Nos conditions générales de vente (CGV) sont rédigées en français conformément à la réglementation française et leur traduction anglaise n'est qu'une information en anglais de nos CGV. La traduction des CGV en anglais ne pourra être considérée comme une transcription juridique des textes en anglais et en cas de litige c'est bien la version française qui fera référence auprès des instances compétentes françaises.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Explore Aventure sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Explore Aventure dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Il s'agit d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST (Association professionnelle de solidarité du tourisme), 15 Avenue Carnot, 75017 Paris

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 [cliquez ici](#).

Explore Aventure SAS au capital de 20 000€

Siège social : 1070 route de Champ Devant 74700 Sallanches

Tél : 06 40 08 33 63

RCS 951 145 713

Code APE 7912Z

Immatriculation Atout France : IM074230005

Assurance responsabilité civile professionnelle : HISCOX- Contrat N° 03492468

Garantie financière : APST 15 Avenue Carnot, 75017 PARIS

ANNEXE 1 – MODÈLE FORMULAIRE DROIT DE RÉTRACTATION

(Complétez et renvoyez le présent formulaire ainsi que la preuve d'achat uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat).

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à damien@explore-aventure.com.

À l'attention de Explore Aventure, 1070 route de Champ Devant, 74700 Sallanches

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la/ des prestation(s) ci-dessous : *(identification de la ou des prestation(s) sur laquelle/ lesquelles le droit de rétractation est exercée(s))*

Achetée(s) le : *(date de l'achat)*

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du client *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*

Date :